



Compte rendu Conseil municipal du 27 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le lundi vingt-sept mars à 19h30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Christian POISSANT.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation du conseil municipal : 17 mars 2023

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Christian POISSANT, Philippe FREMONT, Marie-Claude LOQUET BENAÏOUN, Gil GUILBERT, Aurélie GERVAIS, Jacqueline HORN, Éric PAUCHET, Olivier LESUEUR, Corinne BUQUET, Romain PLASSART, Magali POMPILI, Adem COLAK, Anne BERSOULT (arrivée à 19h50)

Absents excusés :

Coraline GALLE procuration donnée à Christian POISSANT
Raphaëlle KRÉBILL

Marie-Claude LOQUET BENAÏOUN est désignée secrétaire de séance.

1. Approbation du compte-rendu du précédent Conseil Municipal

Approuvé à l'unanimité.

2. Compte de gestion budget principal 2022

Reporté à un prochain conseil municipal.

3. Compte administratif budget principal 2022

Reporté à un prochain conseil municipal.

4. Compte de gestion budget assainissement 2022

Reporté à un prochain conseil municipal.

5. Compte administratif budget assainissement 2022

Reporté à un prochain conseil municipal.



6. Part communale de la collecte et du traitement des eaux usées

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'augmenter la part communale de la collecte et traitement des eaux usées.

La taxe communale passe de 2.00 € HT à 2.10 € HT le m³ d'eau à compter du 1er juillet 2023.

7. Vote des taux d'imposition de fiscalité directe locale

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir pour l'année 2023 les taux de référence communaux suivants :

- Taxe foncière (bâti) : 49.70 %
- Taxe foncière (non bâti) : 48.50 %
- Taxe d'habitation : 18.88 %

8. Subventions Associations

Marie LOQUET BENAÏOUN, présidente d'association ne prend pas part au vote.

Après avoir étudié les différentes demandes de subventions, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2023 :

RUNNING CLUB	4 500 €
15 KMS	1 000 €
ESMV	4 000 €
JOYEUX AINES	2 000 €
MONTIGNY ACTIVITES	800 €
FOYER CULTUREL	2 000 €
MONTILINK	1 300 €
COMITE DES FETES	1 500 € (+1000€ déjà attribué pour la sortie scolaire)
COOPÉRATIVE SCOLAIRE	2 212 € (déduction faite des ateliers danses et percussions régérées par la mairie)

Ces dépenses seront inscrites au budget 2023.



9. Subventions extérieures

Après avoir étudié les différentes demandes de subventions, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention aux associations et organismes suivants :

ORGANISME	MONTANT
ENVOL SAINT JEAN	100 €
VIE ET ESPOIR	100 €
AGIR AVEC BECQUEREL	100 €
ADMR	500 €
BANQUE ALIMENTAIRE	50 €

L'indemnité de gardiennage des églises est également octroyée au Père Henri DELAVENNE à 8 voix pour et 5 voix contre.

Ces dépenses seront inscrites au budget 2023.

10. Place PMR parking de l'église

Dans la continuité des travaux d'aménagement du cabinet médical, le conseil municipal décide à 8 voix pour et 6 abstentions :

- De confier la création d'une place et d'une rampe PMR sur le parking de l'église à l'entreprise DURAND FILS (2 Rue du Onze Novembre - 76770 LE HOULME), pour un montant estimatif des travaux de 9 500 € HT, soit 11 400 € TTC.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se référant à la commande et à déposer les demandes de subventions auprès des organismes compétents.

11. Remboursement de cotisation d'assurance AXA

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à la mise à jour du contrat d'assurance de la commune, notre assureur AXA nous a envoyé un chèque de 1 357.58 € correspondant au remboursement du trop payé sur la cotisation 2023.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le chèque de la société d'assurance AXA.

12. Contrat de maintenance de l'éclairage public

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Syndicat Départemental d'Energie, SDE76, propose un service collectif d'entretien de l'éclairage public aux communes adhérentes pour la période allant du 1er avril 2023 au 31 mars 2027.



Il donne lecture du CCTP et du CCAP qui fixent le contenu des prestations attendues de l'entreprise SPIE à qui le SDE76 a confié la réalisation du service.

Il donne ensuite lecture de la convention à signer qui fixe entre autres le montant indicatif annuel à régler pendant quatre ans.

Où cet exposé, après délibération, le Conseil Municipal, à 3 voix pour et 11 abstentions :

- Adhère au contrat de maintenance de l'éclairage public proposé par le SDE76,
- Adopte la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer
- Inscrit chaque année les dépenses au budget,
- S'engage à régler pendant 4 ans les dépenses au SDE76, et ce chaque année conformément à la convention,
- Règle chaque année au SDE76 une contribution au fonctionnement du service entretien de l'éclairage public de 1,50 € par foyer lumineux et armoire de commande

13. Convention financière pour l'extension du réseau électrique du « Clos des Biches »

Considérant l'autorisation d'urbanisme n°PA07644621B002 délivrée pour l'aménagement du lotissement « Clos des Biches »;

Considérant qu'ENEDIS, lors de la consultation, a indiqué qu'une extension du réseau public de distribution électrique était nécessaire à la réalisation du projet ;

Considérant que les travaux d'extension du réseau électrique effectués sur le domaine public sont obligatoirement à la charge de la Commune ;

Considérant l'attestation établie par le promoteur AMEX s'engageant à assumer l'intégralité du coût de l'extension ;

Monsieur le Maire propose aux Conseil Municipal de financer l'extension du réseau d'électricité du « Clos des Biches » pour un montant de 19 577 € TTC puis d'établir un titre du même montant au promoteur AMEX pour la prise en charge de l'extension.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Financer les travaux d'extension du réseau de distribution électrique réalisés par ENEDIS dans le cadre du Permis d'Aménager du lotissement « Clos des Biches »
- Etablir le titre correspondant au promoteur AMEX, conformément à l'attestation signée le 14/02/2023.

La dépense sera inscrite au compte 20421 et la recette au compte 1328 du budget 2023.



Questions diverses

- Contrat Alternance : Monsieur POISSANT fait part de la demande de contrat d'alternance de Téo CANHAN MAUDUIT. Un accord de principe est donné. Le point sera à prévoir au vote d'un prochain conseil.
- Véhicule de la Commune : accord pour l'acquisition d'un véhicule essence
- Container stade de football : l'agencement des containers parait difficile par rapport à la configuration des lieux.
- Colis des anciens : proposition d'augmenter l'âge d'attribution à 69 ans.
- Demande de municipalisation du lotissement du chêne à Leu : recensement effectué par la communauté de communes.
- Manifestation Forêt monumentale prévue dans la forêt de Canteleu en juin 2024 : des risques de stationnement sauvages sont à prévoir sur la commune.

Prochain conseil municipal prévu le 6 avril pour le vote des budgets.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Le Maire,
Christian POISSANT